

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

15 FÉVRIER 1964

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

7^e ANNÉE N° 28

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

64/114/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 348 lancé par la république du Sénégal pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 453/64

64/115/CEE :

Modificatif à l'appel d'offres n° 333 454/64

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

Dispositions générales relatives aux concours de recrutement dont les avis sont publiés au présent « Journal officiel » par la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique 455/64

64/6/Euratom :

Avis de concours Euratom/ST/A/30/64 - 39/64 (fonctionnaires scientifiques et techniques) 458/64

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

1960 — 1961

Série «Statistiques sociales» — n° 3/1963

Cette publication, la deuxième concernant les accidents du travail dans l'industrie sidérurgique, analyse les résultats de l'enquête portant sur l'année 1961 tout en reproduisant, pour favoriser la comparaison, ceux relatifs à l'année 1960.

On y trouve notamment des informations relatives aux taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents par million d'heures travaillées) ainsi qu'à la perte de travail qui en découle.

L'ouvrage comprend 57 pages et est édité dans les quatre langues officielles de la Communauté.

Dans la même série ont déjà été publiés :

- n° 1/1960 : Budgets familiaux des ouvriers de la C.E.C.A. 1956/1957
- n° 2/1960 : Revenus réels C.E.C.A. 1954-1958
(contenant prix, taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation)
- n° 3/1960 : Statistique des salaires C.E.C.A. 1959
Charges salariales et revenus réels 1954-1959
- n° 1/1961 : Salaires masculins et féminins C.E.E.
- n° 2/1961 : La situation des logements des travailleurs dans les industries de la C.E.C.A.
- n° 3/1961 : Coût de la main-d'œuvre C.E.E. 1959
- n° 1/1962 : Statistique des salaires C.E.C.A. 1960
Charges salariales et revenus réels 1954-1960
- n° 2/1962 : Les accidents du travail dans l'industrie sidérurgique 1960
- n° 3/1962 : Revenus des ouvriers C.E.E. 1959
- n° 4/1962 : Statistiques de sécurité sociale 1955-1960
- n° 1/1963 : Salaires C.E.E. 1960
- n° 2/1963 : Salaires C.E.C.A. 1961

Le prix de vente s'élève à 100 FB (FF 10,—) par numéro.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Avis d'appel d'offres n° 348 lancé par la république du Sénégal pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

(64/114/CEE)

Convention : 145/F/SE/S

Projet : 11.21.111

Objet :

Construction du centre de formation professionnelle de Dakar, en 11 lots.

Chaque participant peut présenter des offres pour un seul lot, pour plusieurs ou pour l'ensemble des lots.

Estimation :

120.921.000 francs CFA (équivalant à environ 489.800 U.S. dollars).

Délai d'exécution :

12 mois au maximum, pour l'ensemble des travaux.

Les soumissions,

en langue française, devront parvenir par lettre recommandée ou être remises au directeur des travaux publics du Sénégal, B.P. 4014, Dakar (Sénégal), au plus tard le 15 mai 1964 avant 18 heures (heure locale).

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à M. de Klasz, architecte, Passage Leblanc, B.P. 6063, Dakar (Sénégal) au prix de 16.500 francs CFA. A la demande devra être joint un chèque barré certifié payable au Sénégal, établi à l'ordre de l'architecte.

L'envoi du dossier sera effectué par avion, franco de port, dès réception de la somme indiquée.

Pour les dossiers retirés sur place, le prix est de 14.000 francs CFA.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. A la direction des travaux publics du Sénégal, section du bâtiment, pièce 124, 2^e étage, Building administratif, Dakar (Sénégal) ;
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles ;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitellmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris (16^e), 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires :

Direction des travaux publics du Sénégal à Dakar (Sénégal).

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Modificatif à l'appel d'offres n° 333

(64/115/CEE)

L'avis d'appel d'offres n° 333

pour un appel d'offres lancé par la république du Mali, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 164 (page 2716/63) du 15 novembre 1963,

concernant :

fourniture de matériel de chantier, de matériel éducatif et sportif et de mobilier destiné à 50 écoles saisonnières d'agriculture,

est modifié comme suit (modification en italique)

Les offres, en langue française, doivent parvenir en triple exemplaire sous pli recommandé à M. le Ministre d'État chargé du plan à Koulouba (Bamako) avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le *14 avril 1964* dans les bureaux de la Chambre de commerce de Bamako, à 9 heures locales.

Toutes les autres indications restent inchangées.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX

Les dispositions du statut des fonctionnaires de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de ses annexes, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1962 et publié au Journal officiel des Communautés européennes n° 45 du 14 juin 1962, prévoient que le recrutement des fonctionnaires se fait par voie de concours.

Ces concours sont précédés d'un appel public de candidatures qui définit la nature et les conditions d'emploi et qui est publié au Journal officiel des Communautés européennes.

Cette disposition implique que seules peuvent être prises en considération les candidatures présentées en réponse à l'appel public pour un concours donné.

En conséquence, les candidatures enregistrées antérieurement à cet appel ne sauraient être retenues d'office.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DONT LES AVIS SONT PUBLIÉS AU PRÉSENT « JOURNAL OFFICIEL » PAR LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

I. Conditions générales à remplir par les candidats

Les candidats, pour être nommés à un emploi dans l'institution, doivent remplir les conditions décrites ci-dessous conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés (art. 28) et de ses annexes :

1. Être ressortissant d'un des États membres des Communautés ⁽¹⁾, sauf dérogation accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination et y jouir de ses droits civiques ;
2. Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire ;
3. Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions ;
4. Avoir satisfait (sauf dérogation pour certains grades et dans des cas exceptionnels) à un concours de recrutement sur titres, sur épreuves ou sur titres et épreuves ;
5. Remplir les conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de ses fonctions ;
6. Posséder une connaissance approfondie d'une des langues des Communautés ⁽²⁾ et une connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer.

II. Procédure

La procédure des concours de recrutement est fixée comme suit par le statut des fonctionnaires des Communautés et notamment par son annexe III :

1. Les candidats doivent remplir un formulaire dont les termes sont arrêtés par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
2. Les candidats peuvent être requis de fournir tous documents ou renseignements complémentaires ;
3. Pour chaque concours, un jury est nommé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
4. L'autorité investie du pouvoir de nomination arrête la liste des candidats qui remplissent les conditions énumérées ci-dessus sous I, points 1, 2 et 3, et la transmet au jury accompagnée des dossiers de candidature ;
5. La liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par l'avis de concours est arrêtée par le jury après examen de ces dossiers ;
6. En cas de concours sur épreuves, tous les candidats inscrits sur cette liste sont admis aux épreuves ;

⁽¹⁾ Actuellement les États membres des Communautés sont :

- la république fédérale d'Allemagne,
- la Belgique,
- la France,
- l'Italie,
- le Luxembourg,
- les Pays-Bas.

⁽²⁾ Les langues officielles des Communautés sont actuellement l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE**

LA COMMISSION

Service des candidatures et des
stages

Numéro du concours

EURATOM/64

(À remplir par le candidat)

ACTE DE CANDIDATURE

Une réponse doit être donnée à chaque question. S'il y a lieu, mettre «néant»;
ne pas laisser de blanc ni mettre de tiret (—) à la place de la réponse.
Remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie à l'encre noire.

1. Nom de famille : Prénom usuel : Second prénom : Nom de jeune fille s'il y a lieu :

2. Adresse pour la correspondance : N° de téléphone :

3. Résidence permanente :

4. Lieu de naissance : Date de naissance : Nationalité à la naissance :

Nationalité actuelle (en cas de double nationalité, indiquer les deux) :

5. Sexe (marquer d'une croix x le carré correspondant) : 6. État civil (marquer d'une croix x le carré correspondant) :

MASCULIN
☐

FÉMININ
☐

CÉLIBATAIRE
☐

MARIÉ(E)
☐

VEUF(VE)
☐

DIVORCÉ(E)
☐

SÉPARÉ(E)
☐

7. Avez-vous des personnes à votre charge ?
Si oui, donnez les renseignements suivants :

OUI ☐

NON ☐

Nom	Age	Degré de parenté	Nom	Age	Degré de parenté

8. Situation militaire (et grade)

9. Adresse et profession des parents :

À remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, à l'encre NOIRE

10. Avez-vous des parents ou alliés employés dans les services des institutions des Communautés européennes (Euratom, Marché commun, CECA) ?

OUI ☐

NON ☐

Si oui, indiquer les nom, prénom, degré de parenté et fonction occupée :

Photographie d'identité récente
(maximum 5 cm x 5 cm)

11. Degré d'instruction (donner les détails complets en employant les cases ci-dessous) :
(A) Établissements d'enseignement supérieur (enseignement universitaire ou équivalent) :

Nom et lieu de l'établissement	Années d'études		Diplômes et titres universitaires obtenus	Matières principales
	de	à		

(B) Enseignement reçu depuis l'âge de 14 ans (par exemple : enseignement secondaire, enseignement primaire avancé, enseignement technique d'apprentissage, ou formation équivalente, à préciser dans la colonne « catégorie »)

Nom et lieu de l'établissement	Catégorie	Années d'études		Certificats et diplômes obtenus
		de	à	

12. Travaux importants que vous avez publiés (indiquer surtout les travaux ayant un rapport avec le poste sollicité : en cas de besoin, joindre un feuillet supplémentaire).

13. Connaissances linguistiques :

	Langue maternelle	POUR LIRE			POUR ÉCRIRE			POUR PARLER		
		Très bien	Bien	Passable	Très bien	Bien	Passable	Très bien	Bien	Passable
Allemand										
Français										
Italien										
Néerlandais										
Autres langues										

14. Connaissances sténodactylographiques (en indiquant votre vitesse-minute, préciser s'il s'agit de mots syllabes ou frappés)

	ALLEMAND	FRANÇAIS	ITALIEN	NÉERLANDAIS	AUTRES LANGUES
Dactylographie					
Sténographie					
Sténotypie					

ANNEXE A L'ACTE DE CANDIDATURE

Partie A

(à remplir par l'ensemble des candidats)

Le candidat est prié de bien vouloir souligner la(les) spécialisation(s) dans la(les)-quelle(s), suivant son avis, il possède les diplômes correspondants et/ou l'expérience nécessaire.

Concours Euratom/ST/A/30/64

Mathématiques :

- Calcul analogique
- Calcul digital

Concours Euratom/ST/A/31/64

Documentation scientifique

Concours Euratom/ST/A/32/64

Physique :

- Physique théorique
- Physique expérimentale
- Physique nucléaire théorique
- Physique nucléaire expérimentale
- Physique de l'état solide théorique
- Physique de l'état solide expérimentale
- Physique du plasma théorique
- Physique du plasma expérimentale
- Appareillage de physique, y compris appareillage de dosimétrie nucléaire
- Étude des effets se produisant lors de l'irradiation des matériaux (métalliques, céramiques, organiques)

Concours Euratom/ST/A/33/64

Métallurgie et céramique :

- Étude et fabrication de métaux et alliages
- Étude et fabrication de céramiques
- Physique des matériaux métalliques ou céramiques

Concours Euratom/ST/A/34/64

Chimie :

- Chimie physique
- Chimie minérale
- Chimie organique
- Radiochimie et chimie nucléaire
- Analyse
- Génie chimique

Concours Euratom/ST/A/35/64

Production et application des radioéléments

Concours Euratom/ST/A/36/64

Engineering général :

- Électrotechnique et courants forts
- Électronique et courants faibles
- Électronique impulsionnelle et nucléaire
- Électronique haute fréquence
- Électronique physique
- Mécanique appliquée
- Thermique et thermodynamique appliquée
- Servo-mécanismes
- Instrumentation, contrôle et régulation
- Hydraulique et hydrodynamique appliquée
- Échanges thermiques
- Sécurité des installations

Concours Euratom/ST/A/37/64

Réacteurs :

- Neutronique
- Physique du réacteur
- Dynamique
- Conception générale
- Exploitation
- Équipements et contrôle
- Sécurité
- Dispositifs d'irradiation
- Laboratoires chauds
- Combustibles
- Intervention

Concours Euratom/ST/A/38/64

Résonance magnétique

Concours Euratom/ST/A/39/64

Biologie et protection sanitaire :

- Biophysique — biochimie
- Pathologie — cytologie
- Médecine — physiologie
- Radiologie — radioprotection
- Génétique — microbiologie
- Agronomie — chimie agricole
- Écologie — botanique
- Zoologie

Partie B

(à remplir par les candidats mentionnés sous III, paragraphe 2 de l'avis)

Spécialisation(s) vers laquelle(lesquelles) le candidat désire s'orienter :

.....

.....

.....

A remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, à l'encre NOIRE

15. SITUATIONS ANTÉRIEURES : En commençant par votre poste actuel, indiquez, dans l'ordre chronologique inverse, tous les postes que vous avez occupés au cours des dix dernières années, ainsi que toute expérience importante, acquise en dehors de cette période, qui, d'après vous, serait utile pour l'appréciation de vos états de services. Utilisez une case distincte pour chaque poste occupé. Employez des feuillets supplémentaires si c'est nécessaire.

1 POSTE ACTUEL OU LE PLUS RÉCENT			
DATES		TRAITEMENT ANNUEL NET	
DE	A	DE DÉBUT	LE PLUS RÉCENT
TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :			
NOM DE L'EMPLOYEUR :			
ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :			
NATURE DE VOTRE TRAVAIL ⁽¹⁾			
DÉLAI DE PRÉAVIS			
Pouvons-nous dès maintenant demander des références ☐ OUI à votre employeur actuel ☐ NON			
RAISONS POUR QUITTER :			
3 DATES		TRAITEMENT ANNUEL NET	
DE	A	DE DÉBUT	LE PLUS RÉCENT
TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :			
NOM DE L'EMPLOYEUR :			
ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :			
NATURE DE VOTRE TRAVAIL ⁽¹⁾			
RAISONS POUR QUITTER :			

2			
DATES		TRAITEMENT ANNUEL NET	
DE	A	DE DÉBUT	LE PLUS RÉCENT
TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :			
NOM DE L'EMPLOYEUR :			
ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :			
NATURE DE VOTRE TRAVAIL ⁽¹⁾			
RAISONS POUR QUITTER :			
4 DATES		TRAITEMENT ANNUEL NET	
DE	A	DE DÉBUT	LE PLUS RÉCENT
TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :			
NOM DE L'EMPLOYEUR :			
ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :			
NATURE DE VOTRE TRAVAIL ⁽¹⁾			
RAISONS POUR QUITTER :			

⁽¹⁾ Préciser la ville où vous travaillez (ou avez travaillé), si ce n'est (ou n'était) pas au siège de la firme indiquée ci-dessus.

À remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, à l'encre NOIRE

16. Nature de l'emploi sollicité :

.....

.....

.....

17. Accepteriez-vous, selon les besoins du service, une affectation dans n'importe lequel des pays de la Communauté ?

OUI ☐

NON ☐

ou dans d'autres pays ?

OUI ☐

NON ☐

18. Séjours importants à l'étranger (années, pays visités, but du séjour) :

.....

.....

19. Avez-vous déjà participé à des concours à l'Euratom ? :
Dans l'affirmative, indiquer le(s) numéro(s) :

.....

20. Décorations et titres :

.....

21. Activités sociales et sportives :

.....

22. Aptitudes ou goûts particuliers :

.....

23. Références : Donnez le nom et l'adresse de trois personnes n'ayant avec vous aucun lien de parenté et connaissant votre moralité et vos titres :

NOM COMPLET	ADRESSE COMPLETE (N° DE TÉLÉPHONE, si vous le connaissez)	ACTIVITÉ OU PROFESSION (préciser)
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

24. Condamnations et sanctions administratives :

.....

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et complets.

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions suivantes :

1) Jouir de mes droits civiques ;

2) Me trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui me sont applicables en matière militaire.

Je m'engage à fournir dès qu'ils me seront demandés, les pièces d'état civil, diplômes, certificats ou documents correspondants aux déclarations ci-dessus.

J'accepte de me soumettre à l'examen médical réglementaire préalable à tout engagement.

(Date)

(Signature)

7. En cas de concours sur titres, le jury procède à l'examen des titres de ceux qui sont inscrits sur la liste visée à l'alinéa 5 ;
8. En cas de concours sur titres et épreuves, le jury désigne sur cette liste les candidats admis aux épreuves ;
9. Au terme de ses travaux, le jury établit la liste des candidats aptes aux fonctions correspondant aux postes à pourvoir. Cette liste qui comporte, dans toute la mesure du possible, un nombre de candidats au moins double du nombre des emplois mis au concours, est soumise à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui désigne le(s) candidat(s) à recruter ;
10. Les candidats reconnus aptes par le jury sont, le cas échéant, inscrits sur une liste de réserve de recrutement dont la validité sera précisée dans chaque avis de concours ;
11. Les travaux du jury sont secrets.

III. Stage

Tout agent, à l'exception des agents des grades A 1 et A 2, est tenu d'effectuer un stage de 6 mois et ne peut être nommé fonctionnaire titulaire que si les résultats du stage sont favorables.

IV. Rémunération, allocations et principaux avantages sociaux

L'agent bénéficie de :

1. Un traitement de base ;
2. S'il y a lieu, une indemnité de dépaysement égale à 16% du traitement de base ;
3. S'il y a lieu :
 - Une allocation de chef de famille égale à 5% du traitement de base,
 - une allocation mensuelle correspondant à FB 1.000,— par enfant à charge,
 - une allocation scolaire ;
4. L'affiliation à la Caisse maladie de l'institution ;
5. L'assurance contre les risques de maladie professionnelle et les risques d'accident ,
6. Un régime de pensions.

V. Impôt

L'agent est soumis à un impôt perçu au profit de la Communauté, dans les conditions et selon la procédure fixée au règlement n° 12 du Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 45 du 14 juin 1962, page 1461 et suiv.

CONCOURS EURATOM/ST/A/30/64 — 39/64

(64/6/Euratom)

La Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise des concours généraux afin de constituer une réserve de recrutement en vue de pourvoir à des emplois, disponibles ou nouvellement créés, de

FONCTIONNAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

dans le cadre du Centre commun de recherches nucléaires de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Les emplois à pourvoir couvriront les domaines et les spécialisations suivants :

Concours Euratom/ST/A/30/64*Mathématiques*

- a) Calcul analogique
- b) Calcul digital

Concours Euratom/ST/A/31/64*Documentation scientifique***Concours Euratom/ST/A/32/64***Physique*

- a) Physique théorique
- b) Physique expérimentale
- c) Physique nucléaire théorique
- d) Physique nucléaire expérimentale
- e) Physique de l'état solide théorique
- f) Physique de l'état solide expérimentale
- g) Physique du plasma théorique
- h) Physique du plasma expérimentale
- i) Appareillage de physique, y compris appareillage de dosimétrie nucléaire
- j) Étude des effets se produisant lors de l'irradiation des matériaux (métalliques, céramiques, organiques)

Concours Euratom/ST/A/33/64*Métallurgie et céramique*

- a) Étude et fabrication de métaux et alliages
- b) Étude et fabrication de céramiques
- c) Physique des matériaux métalliques ou céramiques

Concours Euratom/ST/A/34/64*Chimie*

- a) Chimie physique
- b) Chimie minérale
- c) Chimie organique
- d) Radiochimie et chimie nucléaire
- e) Analyse
- f) Génie chimique

Concours Euratom/ST/A/35/64*Production et application des radioéléments***Concours Euratom/ST/A/36/64***Engineering général*

- a) Electrotechnique et courants forts
- b) Electronique et courants faibles
- c) Electronique impulsionnelle et nucléaire
- d) Electronique haute fréquence
- e) Electronique physique
- f) Mécanique appliquée
- g) Thermique et thermodynamique appliquée
- h) Servo-mécanismes
- i) Instrumentation, contrôle et régulation
- j) Hydraulique et hydrodynamique appliquée
- k) Échanges thermiques
- l) Sécurité des installations

Concours Euratom/ST/A/37/64*Réacteurs*

- a) Neutronique
- b) Physique du réacteur
- c) Dynamique
- d) Conception générale
- e) Exploitation
- f) Équipements et contrôle
- g) Sécurité
- h) Dispositifs d'irradiation
- i) Laboratoires chauds
- j) Combustibles
- k) Intervention

Concours Euratom/ST/A/38/64*Résonance magnétique***Concours Euratom/ST/A/39/64***Biologie et protection sanitaire*

- a) Biophysique — biochimie
- b) Pathologie — cytologie
- c) Médecine — physiologie
- d) Radiologie — radioprotection
- e) Génétique — microbiologie
- f) Agronomie — chimie agricole
- g) Écologie — botanique
- h) Zoologie

La carrière porte sur les grades 8 à 5 de la catégorie A. L'inscription des candidats sur la liste d'aptitude leur donne vocation à être nommés, au fur et à mesure des besoins du service, dans les emplois vacants ou nouvellement créés et qui ne seraient pas pourvus par des fonctionnaires déjà en service dans les institutions des Communautés.

La constitution de cette réserve de recrutement est faite sans préjudice de l'organisation de concours particuliers en vue de pourvoir à des emplois nécessitant des qualifications spéciales dans les domaines couverts par le présent avis.

La validité de la liste de réserve de recrutement expire le 30 juin 1965. La durée de cette validité peut éventuellement être prorogée. En cas de prorogation, les candidats inscrits sur la liste de réserve de recrutement en seront informés en temps utile.

Les candidats engagés seront affectés par la Commission, dans l'intérêt du service, dans les établissements du Centre commun de recherches nucléaires situés en république fédérale d'Allemagne, Belgique, Italie et Pays-Bas et dans les organismes de recherches nucléaires auxquels la Communauté est associée et qui se trouvent en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis d'Amérique, etc.

I. Nature des fonctions :

Accomplir des tâches nécessitant des compétences scientifiques et/ou techniques de niveau élevé et participer à des travaux de recherche et de développement au sein d'équipes scientifiques et/ou techniques.

II. Traitement :

Le traitement mensuel de base du début sera fixé entre 16.100 et 28.900 FB, selon la formation et l'expérience professionnelle.

Il est augmenté des allocations et indemnités prévues par le statut des fonctionnaires des Communautés et les règlements d'application (voir point IV des « dispositions générales » repris à la page 457/64 du présent Journal officiel).

II. Concours :

Ces concours auront lieu sur titres.

Ils seront ouverts aux candidats qui justifient remplir les conditions suivantes :

1) Formation requise :

Formation du niveau de l'enseignement supérieur, sanctionnée par un diplôme, et acquise

- soit dans une faculté de sciences ou un institut scientifique dépendant d'une université,
- soit dans une grande école scientifique ou technique,
- soit dans une école d'ingénieurs de niveau universitaire,

2) Les candidats en possession du diplôme précité devront en outre fournir

- s'ils ont moins de 2 années d'expérience professionnelle : une attestation certifiant le classement ou la note obtenue lors de la délivrance du diplôme.

Les candidats ne devront pas omettre d'indiquer à l'emplacement prévu à cet effet sur l'annexe à l'acte de candidature, la spécialisation vers laquelle ils désirent s'orienter ;

- s'ils ont plus de 2 années d'expérience professionnelle : une description détaillée des fonctions occupées et de l'expérience acquise jusqu'à présent dans la mesure où elles se rapportent à une ou plusieurs des spécialisations énoncées par les concours ci-dessus.

Pour les candidats ne possédant pas le diplôme du niveau de l'enseignement supérieur ci-dessus, une expérience professionnelle d'au moins 10 années dans une ou plusieurs des spécialisations du concours devra être justifiée.

Ces candidats devront produire également une description détaillée des fonctions occupées et de l'expérience acquise et de laquelle il ressort qu'ils occupent depuis 2 ans au moins un emploi pour lequel une formation du niveau de l'enseignement supérieur est en principe requise.

3) *Age maximum* : 45 ans au 1^{er} janvier 1964.

Pour les fonctionnaires ou agents en service dans les institutions des Communautés européennes depuis au moins un an, la limite d'âge est reportée d'un temps égal à la durée de leurs activités au service des Communautés.

4) *Connaissances linguistiques* :

Connaissance approfondie d'une des langues de la Communauté et connaissance satisfaisante d'une autre langue de la Communauté, dans la mesure nécessaire aux fonctions que le candidat est appelé à exercer.

5) Justifier remplir les conditions prévues par l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés, qui sont reprises sous la rubrique « Dispositions générales » dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les candidats qui désirent prendre part au présent concours sont priés de remplir et de signer l'acte de candidature ainsi que son annexe encartés dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de les renvoyer à M. le Directeur général de l'administration et du personnel, service des candidatures et des stages, Com-

mission de l'Euratom, 51/53, rue Belliard, Bruxelles 4 (Belgique).

Seront seules prises en considération les candidatures qui parviendront à la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique au plus tard le 15 avril 1964.

Les candidats sont priés de mentionner sur l'acte de candidature, dans l'emplacement prévu à cet effet, le numéro du ou des concours au(x)quel(s) ils désirent postuler.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres ou diplômes requis ainsi qu'aux travaux effectués peuvent être envoyés séparément à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 15 mai 1964.

Ces documents doivent être fournis sous forme de copies, les pièces transmises pour les dossiers de candidature ne pouvant en aucun cas être restituées.

Les candidatures ne seront admises que si elles sont présentées conformément aux prescriptions ci-dessus.

Les candidats seront avisés, chacun en ce qui le concerne, des résultats du concours.

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

VIENT DE PARAÎTRE :

STATISTIQUES DE L'EMPLOI

1958 — 1962

Série « Statistiques sociales » — n° 4/1963

Dans la série "Statistiques sociales" vient de paraître un recueil de statistiques de l'emploi dans les pays de la Communauté et en Grèce. La publication rassemble pour la période de 1958 à 1962 des données sur la structure de la population, de la main-d'œuvre et de l'emploi, sur la durée du travail par branches d'activité ainsi que sur le chômage, les offres d'emploi et les placements. Sont également comprises les statistiques des conflits de travail, des migrations et de la main-d'œuvre étrangère. Les différents chapitres sont accompagnés des notes explicatives méthodologiques.

L'ouvrage comprend 300 pages et est édité dans les quatre langues officielles de la Communauté. Le prix de vente s'élève à 100 FB (FF 10.—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.